

COMPTE RENDU DE LA REUNION CCI DES 21 ET 22 OCTOBRE 2011

Présents : Pour la FFME : Norbert APICELLA et Gaël MOISSON
Pour la FFCAM : Nicolas RAYNAUD, Pierre FAIVRE, Olivier GOLA et Gilbert DJURAKDJIAN
Pour la FFS : Laurence TANGUILLE, Jean-Pierre HOLVOET, Eric ALEXIS, Serge FULCRAND et Jean-Louis GIARDINO,

Les membres de la CCI observent une minute de silence à la mémoire de Marc DUCES disparu prématurément à l'âge de 31 ans et adressent leurs sincères condoléances à sa famille.

BILAN DU RIF 2011

Le RIF est un rassemblement des passionnés du canyonisme organisé par la CCI. De ce fait, il est ouvert à tous les pratiquants qu'ils soient ou non fédérés

Il y a eu 300 inscrits à ce RIF 2011, dont 28 % de non fédérés et 13 % d'étrangers.

Cette proportion de non fédérés incite les membres de la CCI à proposer que contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici, il puisse y avoir lors des RIF un stand CCI, voire un stand de chacune des fédérations pour proposer des offres de formation et rendre compte des travaux de la CCI.

Cette présence des non fédérés est un élément positif qui met en avant la capacité d'ouverture des fédérations et leur volonté de rassembler tous les pratiquants.

Par contre, elle nécessite de disposer d'une assurance en responsabilité civile et une assurance pour des manifestations de masse prenant en compte tous les risques de l'activité, sans parler de l'assurance des matériels et locaux mis à disposition ou loués.

Il est rappelé l'obligation d'information des pratiquants en matière d'assurance.

Ce rassemblement a été apprécié de la grande majorité des participants dont les retours ont été positifs

Il convient néanmoins de noter les difficultés d'organisation liées au fait que 60 % des inscriptions se sont faites dans les 15 derniers jours.

Un grand merci à la mairie de l'Argentières la Bessée et aux employés municipaux, également au GUMS d'Aix en Provence qui a pris en charge la buvette.

Plusieurs remarques ont été émises sur le respect du cahier des charges des RIF.

Mais faute de volontaires suffisants, les organisateurs ont privilégié la mise en place de l'organisation plutôt que l'information sur son avancée, information dévoreuse de temps.

Pour pallier cette difficulté dans l'avenir, il est proposé d'une part de revoir le cahier des charges des RIF pour le simplifier, aller à l'essentiel et prendre en compte les expériences de ces dernières années et d'autre part d'adresser un courrier de la CCI, d'information et de sollicitation aux présidents des comités départementaux et de clubs du territoire où va se dérouler le RIF.

Les membres présents se sont également interrogés sur l'opportunité de maintenir le RIF à une date fixe, sans tenir compte des réalités locales et des conditions d'accès aux canyons.

Jean-Louis GIARDINO s'est proposé pour revoir le cahier des charges des RIF en prenant en compte les points précédemment énoncés et les expériences des années passées.

Le bilan financier serait équilibré si la FFCAM avait payé sa participation. Il est convenu de régler dans la semaine cette question.

Durant le RIF, comme cela avait été acté lors d'une de nos précédentes réunions, s'est tenue une rencontre entre des membres de la CCI nationale et des représentants de CCID ou R existantes.

Du fait certainement d'une communication insuffisante, cette réunion n'a pas réuni beaucoup de CCID. Par contre, elle a permis de faire prendre conscience aux participants parmi lesquels on comptait nombre de membres des corps constitués, d'organismes divers et de professionnels, de l'intérêt de disposer localement d'un seul interlocuteur. Espérons que cela permettra de créer une CCID sur le département des Hautes Alpes.

RIF 2012

Il se tiendra à l'Ile de la Réunion du dimanche 28 octobre au soir jusqu'au 4 novembre 2012 c'est à dire durant les vacances scolaire en métropole; en profitant du jeudi 1/11 pour avoir un week-end de 4 jours. De plus la saison est propice à la pratique du canyoning et il n'y a pas d'autres événements à la Réunion à cette époque.

Compte tenu de l'éloignement, de la distance entre les sites de pratique (Cilaos et Bras Panon) et de leur intérêt respectif, le RIF 2012 sera plus long qu'à l'accoutumé. le nombre de participant a été limité à 300 personnes

Compte tenu de la difficulté de nombreux canyons, il est envisagé soit d'intégrer aux équipes un guide pays, soit d'avoir une équipe de fermeture. Les organisateurs du RIF constitueront les équipes pour ceux qui n'en auraient pas et veilleront à ce que le niveau des équipes corresponde aux canyons demandés; probabilité de guide pays pour les gros canyons. La confirmation du retour des équipes se fera par SMS ou au bureau du RIF. Le système de navette permettra d'avoir un meilleur regard sur les entrants et les sortants.

Des compléments au RIF sont à l'étude
3 salazes et escalade sur fleur jaune
Atelier scientifique + conférence
Visite des tunnels de lave en spéléo,
concours photo pendant le RIF
Soirée vidéo sur les expéditions et le canyon à la Réunion
Journée d'échanges techniques

La CCI nationale souhaite que le RIF 2012 soit ouvert à tous les pratiquants. Cependant cette option nécessite que la question des assurances soit rapidement réglée. Chaque fédération interrogera son assurance afin de déterminer la solution la plus adaptée à cette situation.

Néanmoins plusieurs questions restent en suspens à savoir qui est l'organisateur du RIF ? En effet, localement, à la Réunion les organisateurs des 3 fédérations ont constitué une association 1901 dans le but notamment de récolter des financements du CG (ou autre) pour l'organisation. Nous pensons que c'est une bonne chose, côté autonomie et unité interfédérale, toutefois nous attirons l'attention que d'éventuels financements Jeunesse et Sports (CNDS, ...) ne peuvent se faire que sur une structure agréée (affiliées à une fédération et ayant plus de 2 ans d'existence), de plus pour gérer les contraintes d'assurance il peut être préférable de s'appuyer sur le contrat préexistant d'une des 3 fédérations.

En conséquence, en plus de l'existence de l'association interfédérale locale, il semble intéressant et nécessaire qu'une des 3 fédérations se positionne davantage comme support pour la question d'assurance et d'éventuelles subventions d'Etat.

Quelle exigence en matière d'assurance a-t-on envers les non fédérés sachant que tout pratiquant doit disposer d'une assurance individuelle accident prenant en compte l'ensemble des risques liés à l'activité et que les organisateurs ont une obligation d'information dans ce domaine ?

La position de la CCI nationale sera communiquée aux organisateurs ainsi que les solutions possibles en terme d'assurance.

Site du RIF 2012 : <http://rif2012.france-canyon.org>

LETTE DE MISSION DE LA CCI

En l'absence du Président de la FFME, il n'a pas paru opportun de finaliser cette lettre de mission. Chaque membre ayant eu copie du projet est invité à faire remonter au secrétaire général ses remarques et propositions de modifications afin qu'elle puisse être validée lors de la prochaine réunion CCI en présence des 3 présidents.

Il a néanmoins été rappelé que la CCI est un outil au service des fédérations, que ses missions et actions sont définies par les représentants de chacune des fédérations à la CCI mais après accord des Conseils d'administration ou Comités directeurs de chacune des 3 fédérations à partir d'un plan d'actions pluriannuel chiffré.

La CCI permet de mettre en commun les moyens des fédérations pour gérer le canyoning, mais ne constitue pas une co-gestion de la délégation.

Quant à une personnalité juridique de la CCI et des CCID évoquée au cours des échanges, elle se heurte au même cadre juridique lié à la délégation.

LA DELEGATION CANYONISME

Lors de la réunion, la Présidente de la FFS a indiqué qu'elle avait informé Pierre YOU, Président de la FFME que le Comité directeur de la FFS s'était prononcé pour que la FFS fasse une demande officielle de délégation canyoning.

Elle a précisé qu'il n'y aurait pas 2 demandes de déposées, ce qui signifie que les 2 fédérations doivent se mettre d'accord pour savoir qui fera la demande. Les 2 présidents ont convenu d'en reparler ultérieurement.

Le reste de la réunion a été consacré au bilan et à la ré actualisation du plan d'action de la CCI.

Vous trouverez ce document en annexe. Néanmoins les points suivants ont fait l'objet de nouvelles décisions :

- Etude de l'accidentologie en canyoning : Stéphane POMPIER a fait parvenir 3 documents :

Un sur l'analyse des causes d'un accident par la méthode de l'arbre des causes

Un sur l'étude menée depuis 2007

Un sur l'interprétation de l'accidentologie à partir de critères communs.

Il est demandé à chaque fédération de transmettre à la CCI l'ensemble des éléments en sa possession afin de pouvoir renseigner l'étude notamment sur 2011.

La FFCAM indique qu'elle a réactivé sa commission accidentologie qui travaille à partir du traitement statistique des accidents transmis par son assurance. Elle corrobore ces éléments aux chiffres fournis par le CNOSF et enquête sur des cas d'accidents intéressants et propose si nécessaire une modification des préconisations de pratique.

- Plaquette prévention : Norbert APICELLA accepte de reprendre le dossier. Il enverra à chaque fédération le cahier des charges de la plaquette qui devrait prendre la forme d'un livret de 2 à 3 feuilles.

Un premier devis sera demandé afin d'avoir une première idée du coût et rechercher des partenaires financiers.

Il conviendra de prendre également en compte le coût de la diffusion de cette plaquette.

Echéances : Obtention du devis avant la fin de l'année 2011 et lancement de l'impression dans le 1er trimestre 2012.

- Outil d'aide à la décision : La dernière version de cet outil est consultable sur : <http://centre-formation-canyon.fr/le-canyon-test-un-outil-daide-a-la-decision.html>

IL n'est pas prévu pour l'instant de version papier de cet outil. Les tests en cours vont certainement conduire à le modifier et à l'affiner.

- Suite au stage initiateur canyon réalisé en commun par les 3 fédérations, Serge FULCRAND transmettra une mise à jour des référentiels communs.

Il est acté que la FFCAM ajoutera un module complémentaire afin de répondre aux attentes de ses pratiquants.

Il n'y aura pas de stage commun en 2012

Olivier GOLA adressera aux membres de la CCI le cahier des charges et le mémento d'utilisation du panneau pédagogique qu'il a réalisé.

- Nicolas Raynaud se charge du courrier à l'UIAA.
- Il semble nécessaire de lancer une large réflexion sur l'équipement des canyons. Doit-on respecter la philosophie proposée par les ouvriers ou y a-t-il un minimum obligatoire pour empêcher la prolifération des points d'amarrage ? Faut-il prioriser les amarrages forés ? Cette réflexion pourra faire l'objet d'un des thèmes de discussion lors des rencontres entre la CCI nationale et les CCI départementales.
- DE Canyon : Plus de 100 demandes ont été adressées au CREPS pour cette première session. Il n'y a eu que 62 inscriptions fermes et 61 présents.
- Après vérification des exigences préalables, il n'en est resté que 40 dont 38 ont confirmé leur entrée en formation après le processus de positionnement tenant compte de leurs acquis antérieurs.

La FFCAM indique que l'administration centrale a admis une équivalence entre le moniteur Canyon CAF et le DE JEPS Canyon.

Il est proposé de travailler sur l'harmonisation des référentiels moniteurs canyon. Mais cela ne pourra se faire qu'à partir du moment où la FFCAM aura finalisé son module complémentaire initiateur.

- Norbert APICELLA transmettra à Serge FULCRAND pour la FFS et à Olivier GOLA pour la FFCAM le contenu du référentiel moniteur canyon de la FFME.

L'harmonisation des référentiels moniteur devrait être finalisée pour la prochaine réunion de la CCI.

- Le secrétaire général a mis à jour le pack CCID et l'a adressé à chacun des membres de la CCI. En l'absence de retour, ce document est validé.
- Il est rappelé que le prochain rassemblement international de canyonisme se tiendra au Brésil en 2012.

- Il est décidé de repousser en fin d'année 2012 la rencontre annuelle avec les organisations professionnelles afin de pouvoir faire le bilan de la première session de formation du DE JEPS canyon
- Site Internet de la CCI : Michel HERNANDEZ a fait parvenir au secrétaire général le cahier des charges du site et trois devis. Ce dernier les transmettra à chaque fédération afin que celles-ci s'acquittent de leur participation soit 1100 € ;
- Manuel technique de canyoning : Ce n'est pas une priorité. Chaque fédération doit faire des propositions quant à la forme et au contenu d'un prochain manuel.

Date de la prochaine CCI 3 et 4 février 2012 à PARIS dans les locaux de la FFME ou à MARSEILLE dans les locaux de la FFCAM